

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 22 juin 2011

AVIS

réactif au
« SRDE 2011-2016 »

Rapporteur : Michèle RAYMONDIS

AVIS ADOPTÉ :

Votants : 115

Pour : 114

Abstention : 1

Ce projet d'Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités Économiques »
Présidée par **Monsieur Daniel THEBAULT** Représentant le MEDEF Midi-Pyrénées

Les Membres de la Commission :

Monsieur Jean-Paul ANDRÉ Représentant le Comité Régional de la Fédération Bancaire Française
Monsieur Jacques ARGOUNES Représentant les Caisses d'Allocations Familiales
Monsieur Patrick AYGOBERE Représentant la Fédération Régionale des Travaux Publics
Monsieur Henri-Paul BROCHET Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Madame Corinne BRUEL Représentant le Commerce Régional Tourisme
Monsieur Michel CADIERGUES Représentant l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT
Monsieur Serge CAMBOU Représentant l'Union Départementale FO
Monsieur Alain CARRE Représentant de la Fédération Française du Bâtiment Midi-Pyrénées
Monsieur Gérard CASSAGNE Représentant l'Union Régionale CFTC
Monsieur Bernard CASSAGNET Représentant les Organisations de Retraités et Personnes Âgées
Monsieur Michel COULOM Représentant les Unions Départementales FO
Monsieur Olivier DAMEZ Représentant l'Union Régionale Midi-Pyrénées des SCOP
Monsieur Jean de GALARD Représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'interprofession de la Forêt et du Bois
Madame Agnès DOFNY Représentant la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
Monsieur Michel DOLIGÉ Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Monsieur Pierre GACHES Représentant la Chambre Syndicale des Industries Chimiques
Monsieur Lucien GARENCON Représentant les Professions Libérales
Monsieur Christian GASTON Représentant les Unions Départementales FO
Madame Marielle GAUDOIS Représentant le Groupement des Entreprises de Santé et de Biotechnologies de Midi-Pyrénées
Monsieur Pierre-Jean GRACIA Représentant l'Union Régionale de Mutualité Française MP
Monsieur Bernard GUIDEZ Représentant la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
Monsieur Francis GUITARD UNPI en accord avec la Chambre Syndicale des Propriétaires et copropriétaires de Midi-Pyrénées
Monsieur Michel INTRAND Représentant UNSA
Monsieur Eric LALANDE Représentant l'Union Professionnelle Artisanale
Madame Odile LAURENT Représentant l'Union Régionale Interprofessionnel CFDT
Monsieur Francis LAYSSAC Représentant l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT
Madame Yannick LE QUENTREC Représentant le Comité Régional CGT
Monsieur Bernard MARGRAS Représentant le Comité Régional CGT
Monsieur Pierre MOLETTE Représentant l'Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques en MP
Monsieur René MOUYSET Représentant Commission Régionale du Patrimoine Historique
Monsieur Roland NOYER Représentant la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
Monsieur Hervé OSSARD Représentant les Établissements de Recherche
Monsieur Philippe QUEULIN Représentant le Comité Régional CGT
Monsieur Gérard RAMOND Représentant la Confédération Générale des PME
Madame Michèle RAYMONDIS Personnalité Qualifiée
Monsieur Pierre REQUIER Chambre Syndicale des SSII (Syntec Informatique)
Monsieur Pierre SIMEONI Représentant le Comité Régional CGT
Madame Martine SOULET Représentant les Allocations Familiales – Mutualité Agricole
Monsieur Marc VIEUXLOUP Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Le CESER tient à remercier M. RAYNAUD pour sa disponibilité et la présentation du Schéma Régional de Développement Économique 2011-2016.

SOMMAIRE

DISCOURS DE JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL	1
PREAMBULE	5
LES LEVIERS ET LES DIFFICULTES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	7
LES ACTIONS DU SRDE 2011	8
LE SRDE UNE POLITIQUE TRANSVERSALE MAIS DES BESOINS PAR FILIERE	9
EVOLUTION DU BUDGET DEPUIS LE SRDE DE 2006	10
LES POINTS DE VIGILANCE A APPORTER AU SCHEMA	11
GLOSSAIRE	15
EXPLICATIONS DE VOTE	17

DISCOURS DE JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

Monsieur le Représentant du Préfet de région,
Madame la Première Vice-Présidente de Région,
Monsieur le Vice-Président de Région,
Madame, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE – INNOVATION SONT INDISSOCIABLES ET CONSTITUENT DEUX PRIORITES NATIONALES

Le Schéma Régional de Développement Economique Innovation-Recherche 2011-2016 (SRDE) et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) en cours d'adoption sont inextricablement liés.

Le CESER s'est d'ailleurs prononcé sur ces deux schémas. Il a été au préalable associé au processus de consultation notamment à travers les ateliers régionaux et départementaux. Des propositions ont pu ainsi être formulées, propositions qui nous seront exposées tout à l'heure et que nous souhaitons voir prises en compte dans les documents définitifs.

(...)

CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Un rappel du contexte économique et social de Midi-Pyrénées semble nécessaire pour mieux comprendre les enjeux sous-jacents à l'adoption et à l'application des schémas régionaux pour le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche.

C'est aussi l'occasion de rappeler, ou de proposer, que dans nos avis comme dans ceux de la Région devrait figurer un état précis de l'emploi du chômage :

- une évolution de la précarité pour les salariés,
- un état de la précarité de la jeunesse, première victime de la crise et des sorties sans qualifications.

Ces réalités sociales doivent être complétées au vu des projections démographiques et ceci même pour des schémas dont l'horizon est borné à 2016 car notre région accueille près de 25 000 habitants supplémentaires par an, 25 000 nouveaux arrivants qui créeront aussi des demandes et des tensions sur le marché de l'emploi.

Ce sont des données incontournables qui devront figurer dans nos avis, mais aussi dans les documents de la Région tant dans le diagnostic sur la situation de Midi-Pyrénées que dans les objectifs à atteindre et donc les politiques à mettre en œuvre.

1^{ère} région de France pour le taux de croissance et la recherche-développement

Première région de France pour le taux de croissance depuis 10 ans, +2,6% en moyenne de 2000 à 2010, grâce aux activités industrielles liées à l'aéronautique, l'espace, les systèmes embarqués, la chimie et les productions de santé et cosmétiques, l'agriculture et l'agro-alimentaire, activités largement accompagnées par les trois pôles de compétitivité, Midi-Pyrénées est aussi au 1^{er} rang des régions de France et au 8^{ème} rang des régions européennes pour l'effort en faveur de la recherche et développement (R&D).

Avec plus de 4 % de son PIB consacré à la R&D, la région s'inscrit d'ores et déjà dans les objectifs de la stratégie UE 2020, « une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». Les activités de la recherche, tant publique que privée, constituent un atout majeur et permettent à Midi-Pyrénées d'occuper le 4ème rang des régions françaises pour le nombre d'emplois dans la recherche et le 3ème pour les dépenses de recherche.

(...)

Eviter le décrochage de l'industrie française

La France subit une désindustrialisation accélérée dans un contexte d'euro surévalué, de concurrence des pays à bas salaires, et du fait de l'absence d'un tissu de PME suffisamment fortes.

L'industrie représentait en 1982 28% du PIB, elle est aujourd'hui tombée à 13%, nous comptons 5 575 000 emplois industriels en 1982, il n'en reste que 3 300 000 en 2010.

Pourtant la France ne manque pas d'atouts, de leaders internationaux dans les transports et l'énergie, l'agroalimentaire. Mais nous manquons d'une vision ferme de nos priorités industrielles et technologiques et d'une défense plus lucide de nos intérêts stratégiques.

Plusieurs secteurs clés ne doivent pas être abandonnés :

- l'industrie agro-alimentaire via notre production et nos savoir-faire agricoles adossés à une recherche publique de très haut niveau,
- la construction,
- l'industrie de défense qui irrigue plusieurs branches industrielles.

Notre industrie doit rebondir en investissant massivement dans les nouvelles technologies ou les secteurs d'avenir que sont :

- les nanotechnologies
- la biochimie
- les biotechnologies
- le numérique
- l'éco-industrie

La présence au Salon du Bourget d'Airbus, leader mondial, qui bénéficie encore d'importantes commandes, et des entreprises d'Aerospace Valley rappelle encore une fois que Midi-Pyrénées est la 1^{ère} région d'Europe pour l'industrie aéronautique et spatiale. A ce jour, nous devons donc rester vigilants et déterminés pour garder nos compétences dans l'organisation de la sous-traitance aéronautique, surtout quand nous finançons 100% de la recherche-développement.

Face au « déclinisme » ambiant et à la stratégie du renoncement selon lequel la France serait condamnée à abandonner son industrie, nous devons faire preuve de volontarisme et offrir de nouveaux périmètres de coopération industrielle avec les pays du bassin méditerranéen, du Maroc à la Tunisie, pour offrir à notre pays comme à ceux de la Méditerranée des perspectives de croissance et de réduction du chômage.

Pour cela, il faut une nouvelle croissance économique respectueuse des principes du développement durable, car sans croissance économique, sans développement industriel, il ne peut y avoir de création de richesses et de recul de la précarité.

Les Etats Généraux de l'Industrie doivent être faits tous les jours et le CESER doit rester mobilisé pour faire la promotion de ses propositions sur les grands dossiers d'actualité pour lesquels les Régions ou l'Etat nous sollicitent : schémas régionaux ou investissements d'avenir.

LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION-RECHERCHE

La loi du 13 août 2004 a donné aux Régions la possibilité d'élaborer à titre expérimental pour une durée de 5 ans un SRDE. Le 1^{er} SRDE adopté en 2006 est arrivé à son échéance. Il a bénéficié pour la période 2006-2010 de la croissance du secteur aéronautique et d'une attractivité naturelle nouvelle dont les bénéficiaires s'essoufflent depuis la crise.

Le SRDE a pour but de définir les grandes orientations stratégiques de notre développement et un plan d'actions ciblées, pour le court terme mais aussi pour le long terme. Il est le résultat d'une large concertation associant élus de la Région et des départements, élus locaux, organisations professionnelles, partenaires sociaux, chambres consulaires...

C'est l'emploi de qualité qui est au cœur du développement économique durable. Les emplois de qualité doivent être répartis équitablement sur l'ensemble du territoire.

Mais plus globalement, le développement économique doit tenir compte d'éléments tels que la formation, le foncier, le logement, l'énergie, les infrastructures, le développement durable.

Le SRDE a été pensé dans un contexte qui a évolué depuis 2006, marqué par une crise économique et financière qui a ébranlé certains secteurs de notre économie (industrie...), par des financements européens et nationaux qui s'orientent de manière très nette vers l'innovation et l'environnement (essor des pôles de compétitivité, Création du Grand Emprunt National avec une priorité affichée pour la recherche).

A cela, se sont ajoutés les nouveaux schémas régionaux (SRI, SRESR, CPRDF) avec lesquels le SRDE doit s'articuler, sans oublier la mise en place de la Stratégie UE 2020, qui vise à mettre en place une croissance « intelligente, durable et inclusive » basée sur la compétitivité, et qui constitue le nouveau cadre d'intervention des politiques publiques européennes et nationales, notamment en matière de recherche et d'innovation, et en matière économique et sociale, jusqu'en 2020.

Le SRDE va être mis en œuvre dans un contexte dynamique engendré par la reconnaissance par le jury international et le gouvernement de l'Institut de recherche Aéronautique et systèmes embarqués (IRT), après la Société d'Accélération et de Transfert de Technologie (SATT), la labellisation de sept Instituts Carnot et trois laboratoires d'Excellence, le projet Biotechnologie et les quatre équipements d'excellence. Le CESER souhaite que le SRDE soit ambitieux pour décupler ce mouvement en faveur de l'économie de Midi-Pyrénées.

Les orientations du SRDE reposeront sur deux approches, la première a pour but de favoriser les initiatives locales par l'appui à des projets ou à des dispositifs territoriaux et la seconde vise à renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action de la Région. Il faut favoriser la croissance durable des territoires, appuyer la croissance de l'appareil productif, penser et agir international.

Le CESER a travaillé à la préparation de ce SRDE au travers de l'Avis voté le 11 février 2011 « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI ».

L'objectif de cet Avis était la création d'une dynamique économique qui doit répondre et doit être en cohérence avec le développement de l'emploi et la vitalité des territoires autour des enjeux :

- de pérennisation et de développement des activités existantes,
- de développement de nouvelles activités sur l'ensemble du territoire,
- de création d'emplois de qualité,
- d'aide à l'économie sociale et solidaire.

Un plan particulier pour l'économie sociale et solidaire

Mais nous devons aussi reconnaître la place et le rôle de l'économie sociale et solidaire dans notre société pour redonner des perspectives à des millions d'hommes et de femmes, qu'il s'agisse des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, des coopératives de travail, de financements éthiques aux entreprises d'insertion, des crèches associatives aux entreprises de commerce équitable, car elles apportent des réponses efficaces aux besoins fondamentaux de tous.

En consacrant au SRDE 500 millions d'euros, la Région affiche son rôle dynamique de chef de file en matière de développement économique, et promoteur de politiques industrielles au plan régional. Après l'adoption du plan pour la filière aéronautique, les appels à projets (Epicea pour la filière composites, Electra pour l'avion plus électrique, Laperouse pour le développement de la société de l'information et de la communication, Eco'Innov pour le traitement des déchets, de l'eau, de l'efficacité énergétique et les énergies nouvelles, la construction, Epicure pour l'alimentation et la santé), le CESER propose de préparer des plans régionaux pour la nouvelle chimie, la filière bois, les biotechnologies ou les éco-énergies. Les zones industrielles d'intérêt régional devront se renforcer par la création de véritables technopôles, de campus technologiques dans les villes moyennes travaillant avec les pôles de compétitivité, les CRITT, les plateformes technologiques, et bien sûr les entreprises des filières concernées comme le font Castres, Albi, Tarbes et bientôt le Grand Toulouse.

C'est d'ailleurs l'intérêt porté à ces questions qui a conduit Pierre COHEN, Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse à nous saisir - une première dans notre histoire - pour rédiger un avis en faveur d'un écosystème de la connaissance, de l'innovation et de l'industrie, pour développer nos territoires, la métropole toulousaine, le réseau des agglomérations et les villes moyennes de Midi-Pyrénées.

Cela nous obligera à être à la hauteur des enjeux et de savoir innover dans nos méthodes de travail.

L'élargissement de notre assemblée et sa diversité doivent renforcer notre capacité à nous écouter, à débattre, à travailler ensemble pour mieux prendre en compte les enjeux du 21ème siècle : la préservation des écosystèmes de notre planète, savoir nourrir les 3 milliards d'êtres humains supplémentaires d'ici 2050 et, pour l'Europe offrir une formation, un travail aux 20 millions de chômeurs et aux 30 millions de précaires.

Nous devons savoir aussi nous retrouver pour la défense de valeurs que nous devons partager parce que ce sont celles de la République, la Liberté, l'Egalité, la Fraternité pour faire reculer le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Je vous remercie de votre attention.

PREAMBULE

Le CESER se doit de préciser que le temps imparti pour préparer ce projet d'Avis (2 jours ouvrables) n'a permis de conduire qu'une réflexion partielle. Néanmoins la disponibilité du Vice-Président Bernard RAYNAUD en charge de l'emploi, de l'innovation et du développement économique au Conseil Régional a permis d'élaborer un rapide Avis réactif, qui a été complété par des réflexions ou des propositions issues d'Avis précédemment votés. Cet Avis réactif garde l'objectif des Avis du CESER de maintenir, de valoriser, de dynamiser et de développer l'économie régionale.

Le CESER approuve le fait que le Conseil Régional propose ce nouveau SRDE suite à la période d'expérimentation issue de la loi de Décentralisation de 2004 alors que la loi sur la réforme des collectivités territoriales n'évoque nulle part soit la poursuite de l'expérimentation, soit sa fin programmée.

Le CESER a suivi avec intérêt l'élaboration de ce SRDE 2011-2016 dont il salue le déroulement de concertation au travers des ateliers thématiques. Néanmoins, les ateliers départementaux ne permettaient pas de participer activement aux travaux, le temps des questions réponses, suite à la présentation du projet, étant très court.

Le SRDE va être mis en œuvre dans un contexte de dynamique important engendré par la reconnaissance par le jury international et le gouvernement de l'Institut de recherche Aéronautique et systèmes embarqués (IRT), après la Société d'Accélération et de Transfert de Technologie (SATT), la labellisation de sept Instituts Carnot et trois laboratoires d'Excellence, le projet Biotechnologie et les quatre équipements d'excellence. Le CESER souhaite que le SRDE soit ambitieux pour décupler ce mouvement en faveur de l'économie de Midi-Pyrénées.

LES LEVIERS ET LES DIFFICULTES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Nos travaux récents, « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11 février 2011, « la filière bois en Midi-Pyrénées » du 23 juin 2009, « L'innovation en Midi-Pyrénées » du 20 octobre 2010, « La sous-traitance aéronautique en Midi-Pyrénées » du 18 octobre 2007, « vers une autre chimie » d'octobre 2007, nous ont permis d'identifier trois leviers majeurs permettant le développement économique notamment des PME :

- Les compétences : valoriser les compétences pour :
 - faire face aux mutations (responsabilité des entreprises et des pouvoirs publics)
 - répondre aux difficultés de recrutement, de fidélisation et d'usure des compétences
 - développer une formation adaptée autant pour les salariés que pour les dirigeants de PME
 - organiser une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) offensive au niveau des entreprises mais aussi sectorielle et territoriale.

- L'innovation :
 - développer une vision ouverte de l'innovation pour entraîner l'économie.
 - l'innovation doit être valorisée et accessible par les PME sur tout le territoire de Midi-Pyrénées
 - il est nécessaire de créer des plateformes de proximité tant technique que géographique
 - renforcer le rôle des pôles de compétitivité,
 - développer l'innovation sociale.

- Le financement :
 - le financement doit être adapté aux différentes typologies des PME (PME technologiques, à coûts d'entrée élevés, à forte croissance, à croissance modérée, ou qui ne souhaitent qu'un maintien de l'activité) ;
 - le financement doit répondre à des problématiques récurrentes de fonds propres, de capitaux empruntés, de trésorerie
 - les banques restent le partenaire incontournable du financement.

Le contexte économique, réglementaire et social à améliorer pour mieux développer les PME :

- le manque de croissance des PME (autonomie de croissance, regroupements, sous-traitance, effets de seuils sociaux)
- le manque de fonds propres
- l'accès à l'exportation (taille d'entreprises, soutien à l'exportation)
- les difficultés de transmission d'entreprise
- les contraintes de la législation et des normes
- la fiscalité des PME
- l'accès aux aides des collectivités (nécessité, moyens, difficultés)
- le manque de gestion des ressources humaines et de dialogue social (conditions de travail, rémunérations, entretien annuel, dialogue social)
- l'accès au crédit (notamment au crédit bancaire)
- le dialogue social territorial
- les relations donneurs d'ordres/sous-traitants

Au regard de cet état des lieux nous constatons que les PME font parties d'un système global ancré dans la société où tous les facteurs qu'ils soient économiques, financiers, humains ou sociétaux jouent sur le dynamisme et la réussite d'une économie à long terme.

Le Schéma Régional de Développement Economique se doit de proposer des solutions ou de poser les bases de réflexions solides pour que chacune de ces problématiques soit prise en considération dans les politiques régionales.

LES ACTIONS DU SRDE 2011

Ce nouveau SRDE 2011 définit la politique économique régionale à venir. Il permet de mettre en cohérence des mesures financières et organisationnelles déclinées autour d'orientations permettant de couvrir de façon transversale des problématiques de TPE et de PME allant de la création, au développement jusqu'à la transmission.

Le CESER a remarqué des évolutions positives dans ce schéma 2011 par rapport à celui de 2006, notamment :

- Renforcement de l'aspect Innovation appuyant la volonté de rapprocher la recherche et le transfert de technologies des entreprises.
- Une conditionnalité des aides accrue sur les aspects sociaux.
- L'octroi d'avances remboursables à la place de subventions.
- L'appui consolidé à la reprise d'entreprise par les salariés.
- La gouvernance du Schéma avec ces trois missions : piloter, évaluer et contrôler les actions.

Le CESER a contribué à la préparation de ce SRDE au travers de l'Avis voté le 11 février 2011 « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI ».

L'objectif de cet Avis était la création d'une dynamique économique qui doit répondre et doit être en cohérence avec le développement de l'emploi et la vitalité des territoires autour des enjeux :

- de pérennisation et de développement des activités existantes,
- de développement de nouvelles activités sur l'ensemble du territoire,
- la création d'emplois de qualité,
- et le développement de l'innovation sociale, faisant ainsi du dialogue social un véritable levier du développement économique.

Dans cet Avis, le CESER demandait « au Conseil Régional de prendre en compte les propositions du présent Avis et ainsi de les inclure au mieux dans le SRDE 2011-2016 en cours d'élaboration, cela bien sûr dans tout ce que le Conseil Régional pensera utile ».

Le CESER a pu constater que de nombreuses idées et propositions sont présentes dans ce nouveau SRDE.

Le CESER note avec satisfaction que le dispositif a intégré dans son schéma la gouvernance de la politique économique régionale et de ses acteurs. Dans son rôle de coordination, le Conseil Régional doit être vigilant à ce que chaque opérateur se concentre sur les missions qui lui sont allouées (par exemple en ce qui concerne l'aide à l'exportation).

Le CESER soutient particulièrement l'action d'appui « attractivité des territoires », marquant la nécessité de valoriser et de développer l'activité en dehors de la métropole Toulousaine.

Ce schéma s'inscrit dans la continuité ne générant pas de rupture dans l'accompagnement des entreprises par rapport au SRDE 2006.

LE SRDE UNE POLITIQUE TRANSVERSALE MAIS DES BESOINS PAR FILIERE

Le SRDE se veut transversal afin d'apporter un soutien indifférencié à toute l'activité économique régionale. Pour compléter ce schéma, le Conseil Régional a adopté le « plan de soutien aéronautique » le 16 mai 2011, qui a été soutenu dans ses grandes lignes par le CESER.

Les filières sont constituées le plus souvent autour d'un grand groupe, elles peuvent aussi se créer par dynamisation d'un réseau de PME. L'enjeu de la valorisation de filières est de maintenir le lien entre la conception et la production sur le territoire, et de lier la production amont avec la transformation ou l'utilisation aval (transformation de la production, intégration du produit amont dans un système plus complexe).

Si l'aéronautique est le premier employeur régional, et s'il est important d'apporter un soutien aux autres secteurs d'activités afin d'assurer une diversification, certaines filières nécessitent un soutien particulier en raison de leur place dans l'activité économique locale :

- La filière chimie. Le CESER demandait en octobre 2007 la mise en place d'un « plan régional de la chimie » pour évoluer « vers une autre chimie » afin d'appuyer et de maintenir le développement d'une recherche industrielle. Ce plan devrait se baser sur :
 - le développement de plateformes chimiques existantes et la création de nouveaux sites spécialisés maillant le territoire ;
 - le développement du réseau régional de formation supérieure ;
 - la sécurisation des salariés notamment par une GPEC sectorielle ;
 - l'accompagnement du plan par une information au public, avec des concertations et des mesures de prévention.
- La filière Bois. Le CESER demandait également en juin 2009 dans l'Avis « la filière bois en Midi-Pyrénées », la mise en place d'un « plan filière bois », élaboré par l'interprofession et tous les acteurs de la filière (collectivités, partenaires sociaux, entreprises, recherche, institutions...) autour de « Midi-Pyrénées Bois »
- Les filières exploitantes de ressources locales. L'exploitation et la transformation des ressources locales (industries agroalimentaires, industries extractives...) devraient faire l'objet d'une attention particulière ; non délocalisable pour la partie amont, ces filières pourraient s'implanter et se développer durablement sur le territoire.
- Activités émergentes : éco-industries, biotechnologies,...

L'élaboration de plans régionaux serait un élément structurant pour l'ensemble des acteurs de ces filières, comme on a pu le voir avec la préparation et la mise en œuvre du Plan Spatial Régional.

Les filières prioritaires des différents acteurs en Midi-Pyrénées

Au regard des « filières prioritaires » des différents acteurs économiques (cf. tableau ci-dessous) il est primordial d'afficher une définition harmonisée des filières prioritaires pour organiser une politique cohérente et concentrer les forces des acteurs économiques. Le CESER propose au Conseil Régional, en lien avec les acteurs économiques, d'harmoniser la définition des principaux secteurs d'activité et filières de la région, et notamment ceux qu'il retient comme prioritaires pour sa politique de développement économique équilibré du territoire. Le rapprochement entre MPE et MPI, prôné par le CESER dans son récent Avis sur « l'Innovation en Midi-Pyrénées » (adopté le 20 octobre 2010), va dans le sens de cette harmonisation souhaitée et doit être mis en œuvre.

MPE	MPI	Appels à Projets	SRI	POLES		
Aéronautique	Transports	ELECTRA	Systèmes embarqués (Aérostructures) Applications des techniques spatiales	Aerospace Valley		
Espace		LAPEROUSE				
TIC	TIC		TIC			
Mécanique	Matériaux et textiles techniques	EPICEA	Aérostructures, mécanique et matériaux	ViaMeca	Céramique	
Nouveaux matériaux, procédés et composites						
Textile						
Agro-industrie	Agro-biotechnologies	EPICURE	Agro-alimentaire et agro-industries	Agrimip Innovation (Cancer-bio-santé)		
Biotechnologies						
Photovoltaïque	Environnement – Eau - Energie	ECO-INNOV	Eco-industries, bâtiment économe, énergies renouvelables	Eau		

Organisation des filières

Le CESER rappelle que la création ou le renforcement de filières doit privilégier et soutenir les PME sans les rendre dépendantes des grands donneurs d'ordres, dont bien souvent les centres de décisions ne sont pas ancrés dans les problématiques du territoire, et afin de ne pas réduire les marges de manœuvre stratégiques des PME/PMI et d'accentuer les inégalités de condition d'emploi.

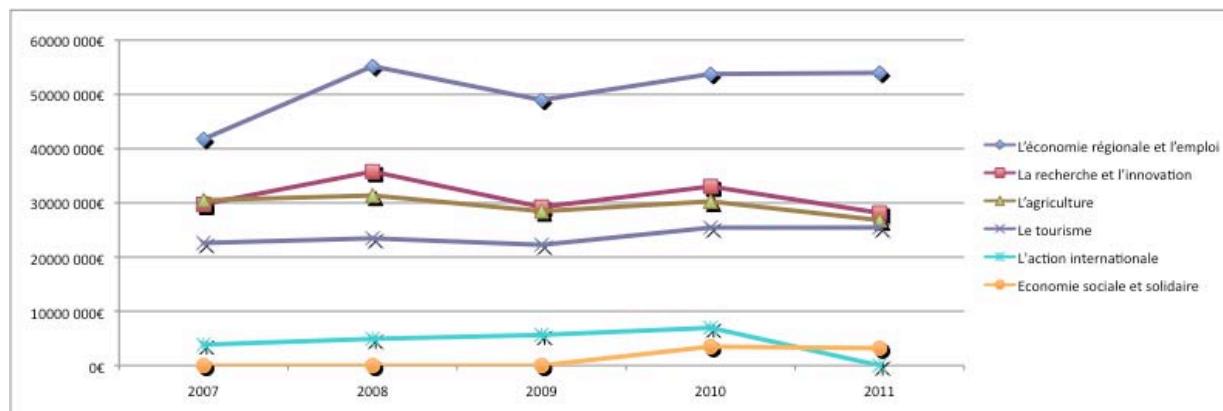
EVOLUTION DU BUDGET DEPUIS LE SRDE DE 2006

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées octroyait à l'action économique pour le budget primitif 2009, 8,57% (104,5 M€) du total des dépenses qui s'élevaient à 1218,8 M€. En 2010 le budget primitif pour l'action économique était de près de 150 Millions d'euros¹ soit 11,92% du budget primitif. Ce budget a diminué de 3,57% en 2011 passant à 137,6M€. Le CESER a bien compris que ce budget 2011 est considéré comme un budget de transition qui a été élaboré dans un contexte d'incertitude financière en raison de la réforme de la fiscalité.

Avec le 5^{ème} Budget Primitif national, Midi-Pyrénées est situé en 10^{ème} position des régions françaises pour l'affectation des crédits dédiés à l'activité économique. L'Auvergne, première Région, y octroie 20% de son Budget.

¹ Hors Crédit Long Terme Renouvelable

Evolution des crédits pour paiement de l'action économique de la Région Midi-Pyrénées



Source : Conseil Régional Midi-Pyrénées – Budget Primitif 2010

Les postes qui ont augmenté sont : l'économie régionale et l'emploi (22,63% depuis 2007) et le tourisme (11,18% depuis 2007).

Les postes qui ont diminué sont : la recherche régionale et l'innovation (-5,62% depuis 2007, - 7,34% depuis 2010), l'agriculture (-13,72% depuis 2007).

Les Crédits pour paiement du Conseil Régional Midi-Pyrénées ont augmenté sur les quatre dernières années de plus de 19%, passant de 102,3 M€ en 2006 à 126,9 M€ en 2010.

Alors que l'objectif présenté de ce budget primitif 2011 était de reconduire les projets les plus pertinents en attendant la finalisation et le vote du SRDE 2011-2016, aujourd'hui le nouveau SRDE ne laisse pas entrevoir une augmentation notable de ce budget.

Le CESER est conscient de l'aspect budgétaire de la mise en place de nouvelles mesures. Cela implique la nécessité de faire des choix politiques afin de ne pas augmenter l'enveloppe budgétaire dans un environnement où les ressources des collectivités ne sont pas assurées, voire régressent.

Le CESER soutient et incite le Conseil Régional à poursuivre ses efforts en matière de développement économique, d'innovation et de recherche.

LES POINTS DE VIGILANCE A APPORTER AU SCHEMA

Le CESER souhaite souligner quelques points de vigilance en rappelant des propositions faites dans ses Avis antérieurs :

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Accroître la performance économique régionale

- **Définir et accompagner les entreprises structurantes²**

Afin de pouvoir agir sur les PME les plus pertinentes pour le développement économique de notre territoire, le CESER a souhaité définir, à partir de la définition proposée par le DRIME, les « **entreprises structurantes** », définition qui permet une identification des entreprises qui devraient être l'attention de toutes les politiques.

² Préambule : Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » - 11/02/2011

Les entreprises structurantes sont les entreprises dont le poids économique est fort ou dont la présence est essentielle à l'activité et à la vie d'un territoire. Ces entreprises comprennent celles (parfois de petite taille) dont l'importance est déterminante pour un développement économique équilibré du territoire ou en terme de positionnement dans la chaîne de valeur (entreprises détenant des savoir-faire spécifiques, ou nécessaires à la continuité de l'activité d'un secteur), et les entreprises dont le comportement d'innovation est emblématique. Les entreprises structurantes sont essentielles pour l'ancrage industriel des activités. Dans ce cadre, des entreprises de services aux entreprises industrielles peuvent être considérées comme structurantes.

- **Recréer un véritable fonds de développement régional³**

Le CESER a constaté la volonté de la Région de développer l'offre aux PME en vue de leur financement en haut de bilan. Cependant, il lui semble que l'outil, créé en 1981, l'IRDI reste encore marginal en nombre d'interventions et surtout ne joue plus son rôle originel du fait de son exigence en matière de retour sur investissement. Cela pose réellement la question de l'engagement de la Région dans ce fonds qui tient plus d'un fonds de capital risque classique que d'un fonds de développement régional.

Le CESER propose donc de créer un véritable fonds de développement régional pour aider au financement en fonds propres des PME/PMI nécessaires à leur développement, et d'en garder La maîtrise.

Sur ce point, le CESER note avec intérêt la notion d' « un IRDI restructuré » évoquée dans le SRESR au titre de son Objectif 8 – Renforcer l'innovation. Le CESER souhaite que sa proposition, rappelée ci-dessus, soit prise en compte pour élaborer cette restructuration.

- **Engager les réflexions pour la création d'un pôle financier public régional⁴**

Compte tenu des ambitions du SRDE il est nécessaire d'engager dès que possible la réflexion pour la création d'un pôle financier public régional rassemblant les acteurs publics du financement en région (établissements financiers publics, gestionnaires des fonds nationaux et européens,...).

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Assurer le rayonnement d'un développement économique durable sur l'ensemble des territoires de Midi-Pyrénées

- **Mettre en place des GPEC offensives sectorielles et territoriales⁵**

La mise en place de GPEC offensives sectorielles et territoriales ne peut se faire en dehors des salariés et de leurs représentants.

A cet effet, le CESER propose d'organiser le dialogue social par la mise en place d'un dialogue social territorial.

³ Proposition 3a : Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » - 11/02/2011

⁴ Proposition 3c : Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » - 11/02/2011

⁵ Proposition 1b : Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » - 11/02/2011

- **Maintenir les savoir-faire traditionnels remarquables⁶**

S'il est important de se tourner vers l'avenir, on constate cependant que la perte des savoir-faire traditionnels a des impacts forts sur certaines activités de Midi-Pyrénées (travail du cuir, de l'habillement...); des formations ont disparu et les entreprises se trouvent confrontées à des difficultés de recrutements et de maintien des compétences.

Le CESER propose au Conseil Régional d'identifier les savoir-faire traditionnels de la région et de prendre les mesures adaptées pour assurer la conservation, la transmission l'actualisation et la promotion de ce patrimoine au service des entreprises.

- **Assurer le financement des investissements immatériels⁷**

Si les financements existent pour les investissements matériels (bâtiments, équipements, machines,...) puisqu'ils peuvent être donnés en garantie, il n'en est pas de même pour les investissements immatériels que sont notamment les développements commerciaux, les dépôts de marques et de brevets, les demandes d'autorisation de mise sur le marché, en France et à l'étranger.

Le CESER recommande que les organismes de financement prennent en compte l'importance de ces investissements immatériels pour le développement des activités industrielles et apportent leur aide aux entreprises en la matière.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : assurer une gouvernance efficace

- **Faire évoluer le dispositif DRIME⁸**

Le CESER est satisfait de la mise en place du dispositif DRIME (Dispositif Régional d'Information sur les Mutations Economiques) qui répond au souhait qu'il avait exprimé⁹ de voir le Conseil Régional prendre l'initiative de créer un tel observatoire. Par leurs analyses et la formulation de recommandations, les deux premiers rapports émis par le DRIME montrent l'intérêt d'un tel dispositif.

Cependant le CESER constate que les participants au DRIME sont en majorité des représentants des filières appartenant au Pôle de Compétitivité Aerospace Valley, avec une sous-représentation des autres secteurs d'activités de la région. Il conviendrait aussi que les PME y soient mieux représentées et que les préoccupations sociales et sociétales soient bien intégrées dans les réflexions du DRIME.

Le CESER constate également que les Chambres Consulaires et notamment les CCI ont engagé des analyses sur les filières régionales.

⁶ Proposition 1d - Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » - 11/02/2011

⁷ Proposition 3d - Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » - 11/02/2011

⁸ Proposition 1a - Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » - 11/02/2011

⁹ Contribution du CESER au Schéma Régional de Développement Economique - 21 avril 2006

Proposition N° 21 « Mettre en place un observatoire unique des territoires de Midi-Pyrénées »: Cet observatoire devrait regrouper et fédérer les différents organismes au niveau régional jusqu'ici dispersés.

Il serait chargé d'anticiper les évolutions et mutations économiques, et simuler leur impact sur le tissu économique de Midi-Pyrénées, à partir d'outils d'analyse macroéconomiques et d'indicateurs territoriaux microéconomiques.

Outil de prévision, il devra s'appuyer sur des études prospectives qui lui permettront de réaliser 5 missions principales:

- Analyser les indicateurs économiques, repérer particulièrement les «signaux faibles» à différents niveaux, révélateurs et annonciateurs de l'émergence de difficultés.
- Prévoir l'évolution des activités économiques traditionnelles pour amortir les « à coup ».
- Eclairer les nouvelles pistes de mutations économiques pour favoriser l'émergence de projets.
- Valoriser la prospective économique et sociétale régionale comme instrument de prévision à long terme au service des entreprises, en leur proposant des scénarios différenciés.
- Etendre l'analyse territoriale à des considérations transrégionales et transnationales à partir des travaux de l'Observatoire des Politiques Régionales

Ainsi le CESER considère qu'il est nécessaire de faire évoluer le dispositif DRIME en y associant l'ensemble des acteurs et partenaires sociaux du tissu économique et en élargissant la notion de mutation aux attentes de la société. Le CESER recommande aussi de bien articuler les réflexions du DRIME et les analyses des Chambres Consulaires concernant les filières.

Par ailleurs, le CESER recommande que soient également intégrées les missions déjà proposées en 2006¹⁰, et notamment celle consistant à analyser les indicateurs économiques et sociaux pour en déduire les tendances et identifier les « signaux faibles » annonciateurs d'évolutions favorables ou de difficultés. Les compétences des universités toulousaines pourraient être mobilisées sur de telles missions.

A cet égard le CESER s'interroge sur le rôle de l'observatoire territorial des compétences et mutations économiques (identifié au titre de l'action « mutations » de l'objectif Stratégique 2). Il lui semble que le dispositif DRIME devrait jouer ce rôle.

- **Faire réaliser les analyses nécessaires à la connaissance du tissu industriel régional et son évolution**¹¹

Le CESER constate par ailleurs que le diagnostic présenté est basé sur des données parfois relativement anciennes (2008). Il rappelle sur ce point les propositions qu'il a déjà formulées concernant la collecte et la mise en forme des données statistiques :

Le CESER propose au Conseil Régional de demander à l'INSEE, au CRIES et au CARIF-OREF, la mise en forme des données statistiques collectées régulièrement et sur le long terme dont lui même et les acteurs économiques auraient besoin pour mieux connaître la situation de l'industrie régionale, des PME/PMI, de ses diverses composantes et de leurs évolutions, et la réalisation des analyses qui leurs semblent pertinentes pour étayer les politiques. Ces informations et analyses doivent également inclure les aspects sociaux et notamment l'emploi.

Par ailleurs le CESER note la volonté affichée par le Conseil Régional de continuer à engager des études en s'appuyant notamment sur des partenaires extérieurs : le CESER rappelle son attachement pour de telles études à l'utilisation des compétences des équipes de recherche implantées dans la région.

- **Suivi, évaluation et contrôle de l'utilisation des aides publiques**

Le CESER propose que les instances représentatives des salariés soient auditionnées à l'occasion de la visite sur site donnant lieu à la rédaction du rapport d'évaluation.

¹⁰ Contribution du CESR au Schéma Régional de Développement Economique - 21 avril 2006

¹¹ Préambule : Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » - 11/02/2011

GLOSSAIRE

CARIF-OREF	Centre d'Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation – Observatoire Régional Emploi Formation
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDI	Contrat à Durée Indéterminé
CHSCT	Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail
CPRDF	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations
CRIES	Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRIME	Dispositif Régional d'Information sur les Mutations Économiques
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GRETA	Groupement d'Établissements de l'Éducation Nationale pour la Formation des Adultes
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRDI	Institut Régional de Développement Industriel
IRT	Institut de recherche Aéronautique et systèmes embarqués
MPE	Midi-Pyrénées Expansion
MPI	Midi-Pyrénées Innovation
PFT	PlateForme Technologique
PME	Petite et Moyenne Entreprise
SATT	Société d'Accélération et de Transfert de Technologie
SPL	Systèmes Productifs Locaux
SRDE	Schéma Régional de Développement Économique
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
TMS	Troubles Musculos Squelettiques

EXPLICATIONS DE VOTE

Présentées par :

Serge CAMBOU :	Au nom de FO
Bernard MARGRAS:	Au nom du Groupe CGT
Patrick KIRCHNER :	Au nom de la Confédération Paysanne
Pierre MOLETTE :	Au nom de l'URISMIP
Monique MARTY :	Au nom de la CFDT
Jean-Marie BELIN :	Au nom du 4 ^{ème} Collège
Michel DOLIGÉ :	Au nom du 1 ^{ER} Collège
Lucien MAZENC :	Au nom du groupe Association du 3 ^{ème} Collège

Intervention de Serge CAMBOU
Au nom de FO

Monsieur le Président du Conseil Economique et Social Environnemental Régional,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le groupe Force Ouvrière approuve l'élaboration de ce Schéma Régional de Développement Economique alors que la loi ne fait pas obligation au Conseil Régional d'en construire un. En revanche, nous regrettons à l'instar du projet d'Avis, les dysfonctionnements dans l'organisation temporelle de la transmission des documents du Conseil Régional.

Le projet d'Avis réutilise donc des réflexions antérieures auxquelles nous souscrivons et notamment celles figurant dans l'Avis voté le 11 février 2011 et intitulé « Pour une Stratégie Industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » et nous appuyons la démarche du CESER que certaines filières ne restent pas les parents pauvres de ce Schéma, notamment la chimie et le bois.

Enfin, le groupe Force Ouvrière déplore la baisse du budget 2011 pour l'action économique par rapport à celui de 2010, baisse qui a peut-être affecté la construction du Schéma Régional de Développement Economique.

Malgré ce dernier regret, nous voterons ce projet d'Avis.

Intervention de Bernard MARGRAS Au nom de la CGT

Madame et Monsieur les Représentants du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

L'Avis du CESER sur le nouveau schéma régional de développement économique 2011-2016 qui est soumis au vote aujourd'hui a été élaboré dans des délais courts alors que le SRDE proprement dit a fait l'objet d'une vaste concertation pendant plusieurs mois au niveau de la Région. Lors de cette concertation la CGT s'est impliquée comme elle l'avait déjà fait en 2010 lors des états généraux de l'industrie.

Nous avons participé aux débats dans les départements, au niveau régional lorsque nous avons été invités à nous exprimer et même quand nous n'avons pas été sollicités!

Nous avons été force de propositions, nombreuses, cohérentes, innovantes, malheureusement nous devons constater que si nous avons été écoutés nous n'avons pas été entendus.

Nous ne pouvons que regretter que certaines propositions que nous avons faites n'aient pas été retenues pour ce schéma de développement économique de notre région.

Ainsi nous regrettons la non prise en compte dans le SRDE de notre proposition de création d'un pôle financier public régional rassemblant les établissements financiers implantés en région (la Banque de France, la Caisse des dépôts, la Banque postale, le crédit foncier, Dexia, Oséo, Ubifrance...) ainsi que les institutions créées, généralement provisoirement, par l'Etat pour assurer des financements spécifiques (fonds stratégique d'investissement...).

De par leur ancrage territorial, les composantes du pôle financier public peuvent jouer un rôle déterminant en contribuant à la mise en place et au financement des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.

Lors de notre assemblée plénière de février dernier nous avons souligné que « *ce pôle financier public pourrait permettre à la puissance publique d'orienter les choix axés sur la satisfaction des besoins sociaux et économiques et de soutenir, à travers le SRDE, un véritable plan régional de relance économique et sociale* ».

Plus largement la création de ce pôle aurait le mérite d'orienter l'activité des banques vers l'économie réelle au lieu de la financiarisation. Tous les enseignements de la crise récente ont-ils été tirés ?

Au titre de la mise en œuvre des chartes de sous-traitance nous aurions apprécié une contractualisation permettant de soustraire un temps soit peu les PME/PMI des rapports de domination instaurés par les donneurs d'ordres afin de promouvoir une sous-traitance de coopération. Or, l'objectif affiché du SRDE vise à soutenir l'effort de structuration de la chaîne de sous-traitance des donneurs d'ordres.

Nous voyons là une contradiction profonde avec l'objectif de développement d'entreprise intermédiaire.

En effet, l'effort de structuration des donneurs d'ordres ne peut avoir comme conséquence que le renforcement de la dépendance des PME/PMI leur permettant de récupérer à leur profit la plus grande partie de la marge des PME/PMI les empêchant ainsi de se développer. Ce processus se paie aussi sur les marges de manœuvres stratégiques des PME/PMI, les contraignant à sacrifier la variété des produits ou l'innovation au profit de la réduction des coûts et des délais.

Il est également de notre devoir d'évoquer les conséquences sociales de ce processus qui accentue les inégalités d'emploi, qu'il s'agisse de la structure des qualifications, des salaires et des rémunérations que des conditions de travail.

Concernant le Gestion Prévisionnel des Compétences (GPEC) et les mutations économiques nous aurions également apprécié un dispositif assis sur le dialogue social sectoriel et territorial au sein des Systèmes Productifs Locaux (SPL) ou de comités interentreprises.

Au sein d'une démocratie nous n'imaginons pas, pour notre part, que les salariés qui sont les producteurs des richesses au sein de leur entreprise, de leur filière et de leur territoire, ne soient pas informés, consultés, et surtout acteurs de l'évolution des métiers, des compétences et des mutations industrielles et économiques.

Nous apprécions positivement la mise en place d'une instance de concertation semestrielle dès 2011, ainsi que d'un forum annuel d'information des acteurs économiques de la région afin de présenter le bilan annuel des aides régionales, car comme le souligne le SRDE « *les remontées d'information « de terrain » issues du dialogue social peuvent irriguer la réflexion économique régionale* », néanmoins nous tenons à souligner la nécessité de créer les conditions du dialogue social en territoire, sur le terrain.

Sur ce point nous sommes en attente d'une rencontre régionale, portée par l'Avis sur l'industrie des PME/PMI, pour que soit créé :

- Des « commissions paritaires territoriales » ayant notamment pour objet : l'emploi, la formation professionnelle, les conditions de travail ... ;
- La représentation des salariés dans les pôles de compétitivités, les clusters...

Oui, une évolution des critères de conditionnalité des différents dispositifs est nécessaire afin de mieux prendre en compte les exigences de développement durable tant environnementale que sociale. Et c'est bien pour cela que les critères d'accès aux aides publiques ne peuvent se limiter à l'examen de la situation financière et des obligations sociales et fiscales.

C'est pourquoi nous aurions apprécié des critères plus précis et nous regrettons de nous être trouvés seuls à défendre un amendement excluant du bénéfice des aides publiques les entreprises faisant l'objet de condamnation, ou d'un procès verbal de la DIRECCTE, notamment en ce qui concerne :

- L'entrave aux organisations syndicales ou à la mission des instances représentatives ;
- Le prêt illicite de main d'œuvre ;
- Le délit de marchandage.

Avons-nous fait une mauvaise lecture du SRDE qui précise (page 117) que « *l'aide n'est pas un droit, elle ne poursuit qu'un seul but : conforter et renforcer l'emploi* ».

Nous ne sommes pas moins légitimes en proposant qu'aucune aide ne soit attribuée sans que le risque organisationnel ne soit inscrit au Document Unique d'Evaluation (DUE) des risques professionnels et sans l'élaboration d'un plan de prévention établi au sein du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). En particulier lorsque le plan de soutien à l'industrie aéronautique contribue à financer un modèle organisationnel (Lean) dont les experts de santé au travail disent être une des principales causes de l'explosion des Troubles Musculosquelettiques (TMS) et du stress et poser un véritable problème de santé publique. Devons nous insister sur le coût indirect supporté par les organismes sociaux et la collectivité d'un tel modèle organisationnel ?

Nous tenons à souligner combien l'audition des instances représentatives des salariés constitue un instrument de contrôle du dialogue social et plus particulièrement de l'information et de l'utilisation des aides publiques. Cette audition étant de nature à étayer la rédaction du rapport d'évaluation. Aussi, nous nous félicitons que la commission ait retenu cette proposition que nous comptons bien retrouver dans le SRDE.

L'innovation sociale réside bien davantage dans les propositions de conditionnalité et de dialogue social territorial que nous portons, que dans les poncifs que constitue l'intéressement et/ou l'ouverture du capital aux salariés, ou encore à des dispositifs particuliers en faveur des handicapés ou d'intégration des séniors...

Plus qu'un label, le dialogue et l'innovation sociale ont besoin d'un véritable engagement de la force publique car ils sont aujourd'hui, plus que jamais, les leviers nécessaires et indispensables de la sortie de la crise et du développement économique.

Par ce qu'il porte quelques avancées la CGT votera l'Avis.

Intervention de Patrick KIRCHNER
Au nom de la Confédération Paysanne

Monsieur le Président du Conseil Economique et Social Environnemental Régional,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Anticipant le SRDE 2007-2010, le CESER avait voté un Avis le 25 octobre 2005 « Les Politiques d'Accompagnement du Développement Economique Durable en Midi-Pyrénées ». Un certain nombre d'idées et de propositions du CESER avait été repris par le Conseil Régional à l'époque. Le SRDE 2011-2016 est dans la continuité du précédent avec un renforcement de certaines orientations et des mesures nouvelles.

Renforcement :

- d'une économie de proximité par des filières territorialisées permettant un retour de valeur ajoutée sur l'amont,
- d'une agriculture sous signe officiel de qualité dont le bio et sa commercialisation par circuit court
- d'une conditionnalité des aides pour les aspects sociaux et environnementaux, entre autre la non utilisation d'OGM dans la transformation des produits végétaux,

Nouvelles mesures :

- l'octroi d'avances remboursables qui devraient permettre l'obtention de sommes plus élevées que si c'était des subventions, fonds ô combien importants lors de l'installation,
- la reconnaissance de l'investissement immatériel indispensable à l'enrichissement des savoir faire et à la mise en place d'innovation sur les exploitations agricoles.

Nous aimerions que la notion de pépinières d'entreprises soit étendue à l'agriculture et principalement au maraîchage dont les besoins sont importants au niveau régional mais la maîtrise de la production complexe.

Nous espérons que les Conseillers et les Conseillères représentant le CESER porteront enfin les positions de vote de notre institution sur l'agriculture voté depuis 2005 et au fil des Avis jusqu'au plan Cancer voté le 16 avril 2011 comme vient de le faire notre président dans son discours d'ouverture citant « l'Agriculture Paysanne : Agriculture de Territoire créatrice d'emploi ».

La Confédération Paysanne votera l'Avis.

Intervention de Pierre MOLETTE Au nom de l'URISMIP

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Si j'interviens au nom de l'URISMIP, je n'oublie pas que j'ai été rapporteur de l'Avis de notre Assemblée intitulé « pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » adopté le 11 février dernier, et je note avec satisfaction que nombre de nos propositions se retrouvent dans le Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche (SRDE) 2011-2016.

J'évoquerai donc quelques points seulement :

Tout d'abord il y a un besoin, déjà identifié par notre Assemblée, d'une part de données pertinentes et à jour et d'autre part d'analyses qui permettent la connaissance du tissu économique régional et de son évolution. Un référentiel d'indicateurs serait par ailleurs nécessaire pour évaluer la politique économique : de tels indicateurs devraient être définis en cohérence avec les données et analyses précitées, le tout constituant un système d'information apportant une meilleure connaissance de l'économie régionale et des éléments de pilotage et d'évaluation. Parmi les prestataires spécialisés auxquels le Conseil Régional pourrait faire appel, nous soutenons l'idée que des équipes universitaires régionales devraient être sollicitées pour effectuer des analyses et pour apporter leurs compétences à la construction du référentiel d'indicateurs.

Par ailleurs, nous relevons avec satisfaction l'importance attachée à la structuration et au développement des filières industrielles. Quelques années après que le CESR ait adopté son Avis sur l'avenir du spatial en Midi-Pyrénées (septembre 2003), un Plan Spatial Régional a été élaboré avec l'ensemble des acteurs de la filière, leur permettant d'engager des actions nouvelles au profit de la formation, du rayonnement ou du développement de nouvelles activités. Le CESER avait depuis proposé, dans divers Avis, que la structuration des filières se fasse au travers de plans régionaux (par exemple pour la chimie, la filière bois). Il nous paraît intéressant que le Conseil Régional s'inspire de ce qui a été fait avec succès en faveur du spatial pour promouvoir des plans régionaux, notamment pour des filières prioritaires ou émergentes. A cet égard le tableau relatif aux filières présenté dans le projet d'Avis montre la complexité d'ensemble des dispositifs existants et la nécessité d'harmoniser les thématiques en vue d'une meilleure lisibilité et efficacité des actions.

Nous sommes également persuadés que le développement des transversalités et des « fertilisations croisées » entre secteurs ou filières est source d'innovations et de développements nouveaux. Nous tenons à insister sur l'importance de la veille et l'observation des mutations économiques, avec le double objectif d'une part d'anticiper sur les évolutions à venir et sur l'émergence de nouvelles activités, et d'autre part de préparer les jeunes et les salariés aux métiers de demain par l'évolution du contenu des formations initiales et continues. Nous soutenons la poursuite des travaux du dispositif DRIME, en recommandant d'y apporter certains aménagements comme proposé dans le récent Avis du CESER sur la stratégie industrielle de Midi-Pyrénées. Nous espérons aussi que le

nouveau dispositif prévu par la Région d'aide à la coordination territoriale en matière de GPEC réponde aux attentes et besoins en matière d'anticipation des mutations.

Le DRIME avait proposé une définition d'entreprises structurantes. Le CESER en avait repris l'idée en notant que de telles entreprises pouvaient être structurantes pour des filières mais aussi pour des territoires. Identifier et suivre de telles entreprises devrait faire partie des actions du Conseil Régional en faveur de l'attractivité et du développement des territoires.

Nous notons également l'objectif du Conseil Régional de stimuler la diffusion de l'innovation sur les territoires et notamment d'aider au montage de structures de transfert de proximité. Il est souhaitable que ces structures nouvelles soient bien coordonnées avec des structures déjà existantes telles que les CRITT ou les Plateformes Technologiques (PFT) afin d'offrir un support aux entreprises et d'assurer sur les territoires un lien nécessaire entre recherche et entreprises.

Ce thème de l'innovation est commun avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) de même que les aspects formation sont communs avec la Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDF). La Région affiche sa volonté d'assurer la cohérence de ses schémas régionaux et c'est effectivement un enjeu pour une gouvernance efficace de l'ensemble du dispositif auquel je ne doute pas que le CESER sera attentif.

L'URISMIP votera le projet d'Avis.

Intervention de Monique MARTY Au nom de la CFDT

Monsieur le Représentant de Monsieur le Préfet,
Monsieur le Vice Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour l'Union Régionale CFDT, l'élaboration concertée d'un SRDE, (dans la continuité du SRDE expérimental de 2006 et dans un contexte de crise financière sans précédent) est un élément très positif.

Le développement de l'activité et de l'emploi dans la région Midi-Pyrénées est une de nos préoccupations essentielles, et nous apprécions la démarche volontariste du Conseil Régional en ce qui concerne:

- Les préoccupations du développement durable et plus particulièrement de son contenu social,
- L'encouragement à l'innovation,
- La prise en compte de l'économie sociale et solidaire,
- La mise en place d'une gouvernance impliquant les partenaires sociaux pour piloter, évaluer et contrôler les actions impulsées par le SRDE,
- La valorisation des nombreux atouts de cette région.

La compétence de la Région dans le domaine économique pourrait porter sur la structuration des filières, notamment sur les filières peu exploitées comme la filière bois ou, à partir d'une matière première abondante, un gisement d'emploi conséquent devrait émerger dans la prochaine décennie.

- L'agroalimentaire, filière majeure sur la région, qui se développe avec le pôle AGRIMIP, filière qui est porteuse d'un fort potentiel en développement économique et d'aménagement équilibré du territoire. La recherche et le développement pour les entreprises PME et TPE de ce secteur doit pouvoir conduire à la création de plusieurs milliers d'emplois.
- La filière aéronautique au travers de l'accompagnement des entreprises sous-traitantes et une déconcentration du pôle toulousain vers des implantations de PME sur les divers bassins d'emplois de Midi Pyrénées.
- Enfin, la filière touristique chapeautant les autres filières doit participer au développement des territoires en mettant en lumière les fiertés économiques, sociales et culturelles de notre région Midi-Pyrénées.

Bien sûr, le développement économique ne se fera pas sans une réelle volonté de développer et répartir des actions de formation sur le territoire régional.

Midi-Pyrénées, 2^{ème} région de France pour son Pôle d'enseignement supérieur, doit pouvoir utiliser les compétences des laboratoires de recherche implantés dans la région, et insister sur la réalisation d'échanges et de mise en cohésion avec les *PME/TPE* composant le maillage des bassins de vie.

Ces mutations, dans l'ensemble des filières, s'accompagnent obligatoirement d'un plan GPEC

conséquent. Les femmes et les hommes de Midi-Pyrénées doivent pouvoir se former durant toute leur carrière, le Conseil Régional en a toute la compétence.

La mise en place d'actions volontaristes et offensives, telles que le précise l'Avis, doit être le moteur d'une nouvelle étape pour la prise en charge, par les entreprises, de la formation professionnelle, au bénéfice du développement économique et de l'emploi..

Le développement économique, concentré à 70% sur le toulousain (au travers de nouvelles filières «Photovoltaïques, biotechniques, nouveaux matériaux») doit couvrir l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées, en réanimant d'anciens bassins d'emplois ou en en construisant de nouveaux.

Les PME devront à cet effet, bénéficier de crédits bancaires acceptables et d'aides Régionales renforcées afin que, dans les domaines de la recherche et du développement, la dynamique des entreprises soit porteuse d'espoir pour les années à venir.

Le projet d'Avis du CESER énonce un certain nombre de recommandations sur:

- un fond de développement régional
- l'identification des savoir faire traditionnels
- l'évolution du dispositif régional d'information sur les mutations économiques
- la mise en place d'une GPEC offensive et le soutien de la région à l'organisation d'un dialogue social territorialisé

La CFDT adhère à ces recommandations et votera l'Avis.

Intervention de Jean-Marie BELIN
Au nom du 4^{ème} Collège

Monsieur le Représentant de Monsieur le Préfet,
Monsieur le Vice Président,
Chers collègues,

Comme le Collège 4 n'a pas d'expression collective aujourd'hui, ou pas encore, et pour saluer le travail de notre ami et collègue Michèle RAYMONDIS, membre elle aussi du Collège 4, je souhaite, à titre personnel donc, et en tant que membre du même collège 4, vous faire part de l'intérêt, à mes yeux, d'adopter cet Avis pour améliorer ce nécessaire schéma régional de développement économique.

Je vous remercie.

Intervention de Michel DOLIGE
Au nom du 1^{er} Collège

Monsieur le Représentant de l'Etat,
Cher Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Cher Bernard Raynaud qui représente le Conseil Régional,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Il est très facile de faire du négatif et plus difficile de faire du positif. Le SRDE 2011-2016 que vous avez étudié monsieur le Conseiller Régional est quelque chose d'important. Nous étions d'ailleurs hier avec vous et plusieurs conseillers régionaux et M. Chauzy et M. Malvy, nous avons pu visiter le salon du Bourget et beaucoup d'entreprises, je parle de celles du Gers que je connais mieux et de celles de Midi-Pyrénées, existent toujours grâce à l'aide que le Conseil Régional a apporté.

Le Collège 1 bien sûr approuvera ce rapport et je voudrai dire également que ce Collège donne toute sa confiance à Jean-Louis Chauzy.

Le Collège 1 votera cet Avis.

Intervention de Lucien MAZENC
Au nom du groupe Association du 3^{ème} Collège

Monsieur le Représentant du Conseil Régional,
Monsieur Le Président du CESER
Mesdames, Messieurs les Conseillers, Chers collègues,

Le projet d'Avis qui vient de nous être présenté, demande au Conseil Régional que ce nouveau SRDE soit ambitieux et dynamique pour un développement économique équilibré de Midi-Pyrénées. Ce SRDE a été construit selon une démarche participative avec les acteurs locaux. Depuis 2006, les problématiques économiques, fiscales, sociales, environnementales ont bien changées. Ce Schéma s'inscrit dans un nouveau contexte pour la période à venir.

De nouveaux enjeux nécessitent d'apporter de nouvelles réponses.

Le groupe Association partage les appréciations portées par le présent Avis.

Toutefois, comme cela a été souligné par le Président Chauzy en début de séance, je voudrai rappeler l'importance du secteur de l'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées. Dans son schéma, le Conseil Régional l'a bien "valorisé".

L'économie sociale et solidaire représente plus de 14% de l'emploi en région, soit 113 000 salariés, ce qui est aussi significatif que d'autres secteurs d'activités.

Aussi, nous attendons que le soutien du Conseil Régional à l'économie sociale solidaire, créatrice d'emplois non délocalisables, renforce le développement de ce secteur et favorise bien la reprise d'entreprise par les salariés dans le cadre de transmission d'entreprise, ou de reprise. Il s'agit, j'en conviens d'un autre mode entrepreneurial et de gouvernance et qui a fait ses preuves dans des périodes de crises économiques et qui apporte la démonstration de son efficience tant sur le plan économique, social qu'environnemental.

Par ailleurs, le groupe Association insiste sur le bon usage des soutiens financiers du Conseil Régional envers les entreprises au regard des deux objectifs, de développement des emplois régionaux avec un équilibre économique des territoires de notre région et d'opposition aux stratégies de délocalisation des productions à l'issue du soutien financier. Ce comportement d'entreprise citoyenne doit être la contrepartie du soutien public de la Collectivité Régionale.

Nous voterons le projet d'Avis.

Merci pour votre attention,